

États financiers consolidés

Ville de Moncton

31 décembre 2018

Table des matières

	Page
Rapport des auditeurs externes	1-3
Bilan consolidé	4
État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé	5
État consolidé de l'évolution de la dette nette	6
État consolidé des flux de trésorerie	7
Notes afférentes aux états financiers consolidés	8 - 23
Annexe 1 : Tableau consolidé des produits	24
Annexe 2 : Tableau consolidé des charges	25 - 26
Annexe 3 : Tableau de divulgation de l'information sectorielle	27
Annexe 4 : Tableau des fonds de réserve	28
Annexe 5 : Tableau de concordance entre le budget d'exploitation et le budget (CCSP)	29
Annexe 6 : Tableau de rapprochement de l'excédent annuel	30
Annexe 7 : Tableau des transferts gouvernementaux	31
Annexe 8 : Tableau de l'état de l'entité contrôlée	32
Annexe 9 : Rapprochement du déficit de capitalisation	33



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Place Marven's
1, allée Factory, CP 827 Stn Main
Moncton (NB) E1C 8N6
Canada
Tél 506-856-4400
Tétéc 506-856-4499

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À son Honneur la maîtresse et aux membres du Conseil municipal,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Ville de Moncton (« l'entité »), qui comprennent :

- l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2018;
- l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé de l'évolution de la dette nette pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats consolidés de son exploitation et de l'excédent accumulé, de l'évolution consolidée de sa dette nette, et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptable canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Autre point – Informations comparatives

Les états financiers au 31 décembre 2018 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date April 3, 2018.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptable canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.



En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés

Fredericton, Canada

1 avril 2019

Ville de Moncton

Bilan consolidé

Exercice terminé le 31 décembre

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Actif financier		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25 552 026 \$	17 852 307 \$
Encaisse affectée (note 2)	3 507 549	3 610 101
Débiteurs (note 3)	26 736 907	30 857 751
Prêts hypothécaires à recevoir (note 4)	1	1
Placements à long terme (note 5)	5 389 356	4 793 203
Terrains et aménagement des terrains (note 6)	24 838 888	19 012 280
Rabais pour débenture non amortie	1 749 455	1 088 669
Actif de retraite constitué (note 10)	<u>19 012 600</u>	<u>11 419 100</u>
	<u>106 786 782</u>	<u>88 633 412</u>
Passif		
Créditeurs et charges à payer (note 8)	30 201 788	35 574 307
Dette à long terme (note 10)	196 720 761	126 723 332
Prêt-subvention exigible (note 9)	5 497 323	-
Autres engagements postérieurs à l'emploi (note 12)	<u>10 881 200</u>	<u>10 547 000</u>
	<u>243 301 072</u>	<u>172 844 639</u>
Dette nette	<u>(136 514 290)</u>	<u>(84 211 227)</u>
Actif non financier		
Immobilisations corporelles (note 13)	827 434 371	722 328 809
Stocks de fournitures	2 318 530	2 603 653
Charges payées d'avance	<u>689 289</u>	<u>578 641</u>
	<u>830 442 190</u>	<u>725 511 103</u>
Excédent accumulé	<u>693 927 900 \$</u>	<u>641 299 876 \$</u>

Engagements et éventualités (note 17)

Au nom du Conseil :





Voir les notes et les annexes afférentes aux états financiers consolidés.

Ville de Moncton

État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé

Exercice terminé le 31 décembre

	CCSP <u>Budget</u> (Annexe 3)	2018 <u>Réel</u>	2017 <u>Réel</u>
Produits			
Mandat d'évaluation	132 990 664 \$	132 990 661 \$	133 327 510 \$
Financement communautaire et subvention de péréquation du gouvernement provincial	6 909 841	7 006 108	3 227 655
Subvention fédérale tenant lieu	1 941	1 941	(33 179)
Transferts gouvernementaux aux fins d'exploitation (Annexe 1)	1 506 709	1 770 196	1 996 165
Autres revenus de source interne (Annexe 1)	12 595 160	13 518 452	12 727 938
Revenus des services d'eau et d'égouts (Annexe 1)	33 878 181	34 481 930	32 960 263
Intérêts	497 500	2 154 542	1 689 217
	<u>188 379 996</u>	<u>191 923 830</u>	<u>185 895 569</u>
Charges (Annexe 2)			
Services gouvernementaux généraux	47 145 066	44 416 846	45 511 643
Services de protection	39 575 481	39 651 465	38 471 347
Services de transport	28 398 034	29 224 022	27 994 541
Services de santé environnementale et de développement	10 118 777	10 120 159	9 903 545
Services récréatifs et culturels	16 795 785	16 237 825	15 356 305
Services d'eau et d'égouts	26 994 498	26 924 092	27 707 728
	<u>169 027 641</u>	<u>166 574 409</u>	<u>164 945 109</u>
Excédent annuel avant apports en capital	19 352 355	25 349 421	20 950 460
Autres apports d'actif aux fins du capital (Annexe 1)	-	11 613 955	6 148 313
Transferts gouvernementaux pour le capital (Annexe 1)	<u>29 491 904</u>	<u>15 664 648</u>	<u>19 063 772</u>
Excédent annuel	48 844 259	52 628 024	46 162 545
Excédent accumulé au début de l'exercice	<u>641 299 876</u>	<u>641 299 876</u>	<u>595 137 331</u>
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	<u>690 144 135 \$</u>	<u>693 927 900 \$</u>	<u>641 299 876 \$</u>

Voir les notes et les annexes afférentes aux états financiers consolidés.

Ville de Moncton

État consolidé de l'évolution de la dette nette

Exercice terminé le 31 décembre

2018

2017

	CCSP Budget		
Excédent annuel	48 844 259\$	52 628 024\$	46 162 545\$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(156 157 299)	(137 160 270)	(59 098 908)
Produits de la cession d'immobilisations corporelles	-	124 090	88 104
Amortissements d'immobilisations corporelles	31 746 698	31 746 698	28 905 508
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	-	183 920	913 909
Variation des charges payées d'avance	-	(110 648)	(194 850)
Variation d'inventaire des fournitures	-	285 123	52 869
	<u>(124 410 601)</u>	<u>(104 931 087)</u>	<u>(29 333 368)</u>
Diminution (augmentation) de la dette nette	(75 566 342)	(52 303 063)	16 829 177
Dette nette au début de l'exercice	<u>(84 211 227)</u>	<u>(84 211 227)</u>	<u>(101 040 404)</u>
Dette nette à la fin de l'exercice	<u>(159 777 569)\$</u>	<u>(136 514 290)\$</u>	<u>(84 211 227)\$</u>

Voir les notes et les annexes afférentes aux états financiers consolidés.

Ville de Moncton

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre

2018

2017

Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités suivantes :

Activités d'exploitation

Excédent annuel 52 628 024\$ 46 162 545\$

Éléments sans incidence sur l'encaisse :

Amortissement d'immobilisations corporelles	31 746 698	28 905 508
Coût des lots vendus - DIM	859 181	1 410 106
Perte sur la vente d'immobilisations corporelles	183 920	913 909
Dons d'infrastructures	(5 127 412)	(5 322 654)
Variation de l'actif de retraite constitué	(7 593 500)	(4 075 600)
Variation des autres avantages postérieurs à l'emploi	334 200	470 300
Variation des escomptes de débenture	(660 786)	58 383
Exonération du remboursement du prêt	(5 497 323)	-

Variation du fonds de roulement hors trésorerie

Variation des débiteurs	4 120 844	(4 490 275)
Variation des créditeurs et charges à payer	(5 372 519)	9 063 059
Variation des stocks de fournitures	285 123	52 869
Variation des charges payées d'avance	(110 648)	(194 850)

Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation 65 795 802 72 953 300

Activités d'investissement

Acquisition d'immobilisations corporelles	(132 032 857)	(53 776 254)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	124 090	88 104

Encaisse nette utilisée pour activités d'immobilisations (131 908 767) (53 688 150)

Activités de financement

Émission de créances à long terme	93 400 554	15 385 000
Remboursement de la dette à long terme	(23 403 125)	(24 205 738)
Produits du prêt-subvention	10 994 646	-

Encaisse nette utilisée pour activités de financement 80 992 075 (8 820 738)

Activités d'investissement

Acquisitions de terrains et aménagement des terrains	(6 685 790)	(2 488 072)
Variation des placements à long terme	(596 153)	(538 911)

Rentrées (sorties) de l'encaisse nette aux activités d'investissement (7 281 943) (3 026 983)

Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie 7 597 167 7 417 429

Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice 21 462 408 14 044 979

Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice 29 059 575\$ 21 462 408\$

Sommaire de la trésorerie et des équivalents de trésorerie :

Trésorerie	25 552 026\$	17 852 307\$
Trésorerie soumise à restrictions	3 507 549	3 610 101

Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice 29 059 575\$ 21 462 408\$

Voir les notes et les annexes afférentes aux états financiers consolidés.

Ville de Moncton

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2018

La Corporation de la Ville de Moncton (la « Ville ») est constituée et exploitée en vertu des dispositions de la *Loi sur la Gouvernance locale* du Nouveau-Brunswick.

La Ville fournit des services municipaux comme les services de police, de lutte contre les incendies, de travaux publics, d'ingénierie, de parcs et de loisirs et de développement communautaire et d'autres activités gouvernementales générales.

1. Résumé des principales conventions comptables

Mode de présentation

Les états financiers consolidés de la Ville de Moncton ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces états financiers consolidés respectent les exigences de divulgation supplémentaires du ministère des Administrations locales du Nouveau-Brunswick. La Ville a ajouté les notes 14, 15 et 16 et les annexes 8 et 9 pour se conformer à ces exigences.

Voici certains aspects importants des conventions comptables adoptées par la Ville de Moncton :

a) Base de consolidation

Ces états financiers consolidés reflètent l'actif, le passif, les produits, les charges, l'évolution de l'excédent accumulé et l'évolution de la situation financière de l'entité déclarante. La Ville de Moncton est composée de tous les organismes, conseils et commissions locaux qui appartiennent à la Ville ou qu'elle contrôle et qui, par conséquent, doivent rendre compte au Conseil de l'administration de leurs affaires et ressources financières. Aux activités liées à l'administration de la Ville s'ajoutent celles de Développement industriel de Moncton (DIM) et des services d'eau et d'électricité (services publics).

Les transactions et les soldes interservices et organisationnels sont supprimés.

b) Transferts gouvernementaux

Les transferts gouvernementaux sont constatés dans les états financiers à titre de produits dans la période au cours de laquelle surviennent des événements ayant donné lieu au transfert, pourvu que les transferts soient autorisés, que les critères d'admissibilité aient été respectés et que les montants puissent faire l'objet d'estimations raisonnables. Les transferts sont constatés à titre de produits reportés lorsque les conditions de transfert n'ont pas été respectées et les produits sont constatés à mesure que les conditions sont remplies.

c) Produits reportés

Les produits reportés comprennent les subventions, les contributions et les autres montants reçus de tiers en vertu de lois, de règlements et d'accords et qui ne peuvent être utilisés que dans le cadre de certains programmes, dans l'exécution de travaux particuliers ou pour l'achat d'immobilisations corporelles. De plus, certains frais d'utilisation sont perçus pour lesquels les services connexes n'ont pas encore été fournis. Les produits sont constatés dans la période au cours de laquelle les charges connexes sont engagées, les services sont rendus ou les immobilisations corporelles sont acquises. En outre, tous les fonds provenant de sources externes et les bénéfices qui y sont affectés en vertu d'un accord ou d'une loi sont comptabilisés comme produits reportés jusqu'à ce qu'ils soient utilisés aux fins précisées.

d) Actif non financier

Les actifs non financiers ne peuvent pas être utilisés pour rembourser des passifs existants et sont détenus aux fins de la prestation de services. Ils ont une durée de vie utile qui s'étend au-delà de l'année en cours et ne sont pas destinés à la vente dans le cours normal des activités. La variation des actifs non financiers au cours de l'exercice et l'excédent des produits sur les charges représentent la variation consolidée des actifs financiers nets de l'exercice.

Ville de Moncton

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2018

1. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

e) i) **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, ce qui comprend tous les montants directement attribuables à l'acquisition, à la construction, au développement ou à l'amélioration de l'actif. Le coût, moins la valeur résiduelle, des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative comme suit :

Type d'actif	Années
Améliorations foncières	15 à 25 ans
Immeubles et améliorations locatives	10 à 50 ans
Véhicules et matériel	5 à 30 ans
Matériel informatique et logiciels	5 ans
Routes, rues, trottoirs et ponceaux	20 à 50 ans
Stationnements	30 ans
Réseaux d'eau potable et d'eaux usées	30 à 80 ans

L'intérêt sur la dette servant à l'achat d'immobilisations corporelles n'est pas capitalisé.

ii) **Actifs en construction**

Les actifs en construction ne sont pas amortis tant qu'ils ne sont pas disponibles pour un usage productif.

iii) **Apport d'immobilisations corporelles**

Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés dans les produits à leur juste valeur marchande à la date du don sauf lorsque la juste valeur ne peut être raisonnablement déterminée, auquel cas les apports sont comptabilisés à leur valeur nominale. Les transferts d'immobilisations de parties liées sont comptabilisés à leur valeur comptable.

Les immobilisations corporelles reçues à titre d'apports sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de réception et sont également comptabilisées à titre de produits.

f) **Stocks de fournitures**

Les stocks de matériaux et de fournitures se composent principalement de pièces et de matériaux d'entretien des routes et sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

g) **Terrains et aménagement des terrains**

Les terrains détenus en vue de leur revente à DIM sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Développement industriel de Moncton a pour seul but commercial de vendre des terrains commerciaux à des fins d'aménagement. Les coûts d'aménagement sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût comprend les montants pour l'acquisition de terrains et les améliorations à apporter pour préparer le terrain à la vente ou à l'aménagement des services. Les coûts des terrains et des aménagements sont passés en charge au coût de vente des lots.

h) **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de la trésorerie en caisse, des dépôts à vue et des placements à court terme qui sont facilement convertibles en des montants connus de trésorerie et qui sont assujettis à un risque négligeable de variation de valeur.

i) **Dette à long terme**

La dette à long terme est comptabilisée après déduction des soldes connexes du fonds d'amortissement.

Ville de Moncton

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2018

1. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

j) **Avantages sociaux futurs**

La Ville et ses employés cotisent au Régime de retraite municipal de la Ville de Moncton, un régime de retraite conjoint en fiducie. Le Régime prévoit des prestations de retraite fondées sur les états de service et le taux de rémunération; il s'agit d'un régime à prestations déterminées. Outre le Régime de retraite municipal, d'autres prestations de retraite sont également versées aux employés de la Ville. Cette dernière permet de verser aux employés une partie des prestations de maladie non utilisées qui ont été acquises, et ce, au moment de leur retraite ou de leur démission. Le coût de ces prestations est établi sur une base actuarielle en fonction du service et de la meilleure estimation de l'âge de la retraite et des augmentations salariales futures prévues. L'obligation au titre de ces régimes d'avantages sociaux est constituée en fonction des prestations projetées au fur et à mesure que les employés fournissent les services nécessaires pour obtenir les avantages futurs. La Ville assure également le maintien des banques de congés de maladie non utilisées qui ne sont pas acquis pendant la période d'emploi des employés.

k) **Budget**

Les données budgétaires contenues dans les présents états financiers consolidés ont été approuvées par le Conseil le 18 décembre 2017; de plus, le ministre des Administrations locales a approuvé le budget général d'exploitation le 28 janvier 2018, le budget des immobilisations le 12 mars 2018 et le budget d'exploitation des services publics le 22 janvier 2018.

l) **Réserves et fonds**

Certains montants, approuvés par le Conseil municipal, sont mis de côté dans des réserves et des fonds de réserve à des fins d'exploitation et d'immobilisations futures. Les transferts à destination et en provenance des réserves et des fonds de réserve sont comptabilisés à titre de rajustement de l'excédent accumulé. L'annexe 4, « Tableau des fonds de réserve », des présents états financiers consolidés fait état des soldes des fonds de réserve à titre de renseignements supplémentaires.

i. **Fonds d'exploitation**

Des fonds d'exploitation sont établis pour les opérations générales et les opérations de traitement des eaux usées de la Ville. Les fonds d'exploitation servent à enregistrer les coûts associés à la prestation des services de la Ville.

ii. **Fonds d'immobilisations**

Des fonds sont établis pour les immobilisations au titre des besoins généraux, des services d'eau et du traitement des eaux usées. Les fonds d'immobilisations assurent le suivi du coût d'acquisition de diverses immobilisations et du financement de ces immobilisations, y compris la dette connexe.

iii. **Fonds de réserve**

En vertu de la *Loi sur la gouvernance locale* du Nouveau-Brunswick, le Conseil peut établir des réserves discrétionnaires pour chacun des fonds susmentionnés. En outre, la *Loi sur l'urbanisme* exige qu'une réserve foncière soit établie et maintenue aux fins de l'acquisition et de l'aménagement de terrains détenus à des fins publiques.

Ville de Moncton

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2018

1. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

m) Informations sectorielles

La Ville de Moncton est une unité municipale diversifiée qui offre une vaste gamme de services à ses résidents. Aux fins des rapports de gestion, les opérations et les activités de la Ville sont organisées et déclarées par fonction. Cette présentation a été créée dans le but de consigner des activités particulières visant à atteindre certains objectifs conformément à des règlements, restrictions ou limitations spéciaux. La prestation des services municipaux est organisée comme suit :

Services gouvernementaux généraux

Ce service est responsable de la gouvernance globale et de l'administration financière de la municipalité. Cela comprend les fonctions du Conseil, la gestion générale et financière, les questions juridiques, la conformité à la législation, ainsi que les relations civiques.

Services de protection

Ce service est responsable de la prestation de services de police, de la protection contre les incendies, des mesures d'urgence, du contrôle des animaux et d'autres mesures de protection.

Services de transport

Ce service est responsable des services communs, de l'entretien des routes et des rues, de l'éclairage des rues, des services de circulation routière, du stationnement et d'autres fonctions liées au transport.

Services de santé environnementale et de développement

Ce service est responsable de la collecte et de l'élimination des déchets, de la planification et du zonage, du développement communautaire, du tourisme et d'autres services municipaux de développement et de promotion.

Services récréatifs et culturels

Ce service est responsable de l'entretien et du fonctionnement des installations récréatives et culturelles, y compris la piscine, l'aréna, les parcs, les terrains de jeu et d'autres installations récréatives et culturelles.

Réseaux d'eau potable et d'eaux usées

Ce service est responsable de la prestation de services d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées, ce qui comprend l'entretien et le fonctionnement des réseaux souterrains, des usines de traitement, des réservoirs et des lagunes.

n) Constatation des produits

Les recettes fiscales représentent les droits annuels administrés et perçus par la province du Nouveau-Brunswick au nom de toutes les municipalités de la province pour des services municipaux; elles sont comptabilisées à titre de mandat d'évaluation à mesure que les fonds sont reçus par la Ville.

Les transferts gouvernementaux sont constatés à titre de produits dans la période au cours de laquelle le transfert est autorisé et les critères d'admissibilité, le cas échéant, sont respectés par la Ville, et lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

Ville de Moncton

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2018

1. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

n) **Constatation des produits (suite)**

Les produits tirés des frais et des droits pour les permis de construction, les services d'eau et de traitement des eaux usées et le transport sont constatés selon la comptabilité d'exercice et comptabilisés comme acquis, c'est-à-dire habituellement lorsque des services sont fournis ou que des installations sont utilisées.

Les autres produits sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés et que leur perception est raisonnablement assurée.

o) **Comptabilisation des charges**

Les charges sont constatées dans la période au cours de laquelle les biens et services ont été acquis et un passif a été encouru. Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les engagements non réalisés au titre des biens et services pour l'exercice en cours sont comptabilisés à la date du bilan.

p) **Fonds en fiducie**

Aucun fonds en fiducie n'est inclus dans les présents états financiers car il n'existe actuellement aucun fonds en fiducie administré par la Ville de Moncton.

q) **Passif au titre des sites contaminés**

Les sites contaminés sont le résultat d'une contamination introduite dans l'air, le sol, l'eau ou les sédiments d'une substance chimique, organique ou radioactive ou d'un organisme vivant et qui dépasse une norme environnementale. Le passif est comptabilisé après déduction des recouvrements prévus. Un passif au titre de l'assainissement des sites contaminés est comptabilisé lorsqu'un site n'est pas productif et que les conditions suivantes sont réunies :

- il existe une norme environnementale;
- la contamination dépasse la norme environnementale;
- la Ville :
 - soit est directement responsable;
 - soit accepte la responsabilité;
- il est prévu de renoncer à des avantages économiques futurs;
- il est possible d'établir une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif est comptabilisé à titre d'estimation, par la direction, du coût après l'assainissement, y compris l'exploitation, l'entretien et la surveillance qui font partie intégrante de la stratégie d'assainissement d'un site contaminé.

r) **Utilisation d'estimations**

La préparation d'états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada exige de la direction qu'elle établisse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif, sur la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés et sur les montants déclarés des produits et des charges de la période de déclaration. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer des estimations. Les éléments nécessitant le plus haut degré d'estimation comprennent la provision pour avantages sociaux futurs, l'évaluation des dons d'immobilisations, l'évaluation des provisions pour éventualités et la provision pour créances douteuses.

Ville de Moncton

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2018

2. Trésorerie soumise à restrictions

La trésorerie soumise à des restrictions comprend ce qui suit :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Dépôts sur le financement du programme – Centre de découverte des transports	364 438 \$	357 653 \$
Dépôt au titre du financement du programme de la taxe sur l'essence	2 079 662	2 069 597
Dépôts en main - DIM	722 077	506 759
Liquidités détenues pour payer des remises au rendement sur les ventes de terrains - DIM	341 372	676 092
	<u>3 507 549 \$</u>	<u>3 610 101 \$</u>

3. Débiteurs

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Gouvernement fédéral/provincial – contributions au capital et au fonctionnement	11 131 043 \$	16 024 641 \$
Autres – divers (déduction faite des provisions)	6 093 850	5 655 869
Débiteurs - eau et traitement des eaux usées	9 370 790	9 136 196
Débiteurs – Développement industriel de Moncton Inc.	141 224	41 045
	<u>26 736 907 \$</u>	<u>30 857 751 \$</u>

4. Créances hypothécaires

La créance hypothécaire de **1,9** million de dollars ne porte pas intérêt et ne comporte pas de modalités de remboursement; elle représente une sûreté Théâtre Capitol Inc. par suite du transfert de la propriété du Théâtre à cette société en 1999, ce qui équivaut à la contribution nette de la Ville à la remise en état du Théâtre. Une provision a été comptabilisée pour réduire la valeur comptable à **1 \$** étant donné que l'hypothèque demeure sans intérêts et sans modalités de remboursement. La position juridique de la Ville demeure une créance de premier rang de **1,9** million de dollars sur les installations du Théâtre.

5. Placements à long terme

Le placement à long terme de **5 389 356 \$** représente des montants déposés au profit de la Ville auprès d'une tierce partie conformément au bail de Moncton Place. En vertu du contrat de location, des dépôts mensuels doivent être investis pour constituer un fonds de **7 M\$** de dollars sur 25 ans qui sera mis à la disposition de la Ville pour qu'elle puisse, à sa discrétion, utiliser les lieux à diverses autres fins en 2021. Le taux d'intérêt appliqué est de **10,135 %** et est fixe pour toute la période de 25 ans.

6. Terrains et aménagement des terrains

La Ville a investi cumulativement la somme totale de **52 261 167 \$** en coûts de terrains et d'aménagement, soit **30 729 208 \$** pour le parc industriel de Caledonia, **11 554 793 \$** pour le parc industriel de Moncton, **767 706 \$** pour le West TCH, **6 362 825 \$** pour le nouveau Parc industriel et **2 846 635 \$** pour un futur parc industriel. Les coûts des terrains et des aménagements, déduction faite du coût des lots vendus à ce jour, s'élèvent à **24 838 888 \$**.

Ville de Moncton

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2018

7. Dette bancaire

L'endettement bancaire aux fins d'exploitation respecte la limite prescrite par la *Loi sur la gouvernance locale*, et la Commission d'emprunt pour immobilisations municipales a approuvé l'emprunt à court terme impayé du Fonds d'immobilisations à la fin de l'exercice. La facilité de crédit avec la banque de la Ville a combiné une limite d'emprunt de **25 M\$** pour les activités de la Ville, à l'exclusion de DIM.

Développement Industriel de Moncton Limité a une marge de crédit combinée et une facilité de crédit renouvelable avec la Banque Scotia jusqu'à une limite d'emprunt combinée de **15 M\$** (note 10).

8. Crédoeurs et charges à payer

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Comptes créditeurs et engagements	15 545 888 \$	20 049 868 \$
Payable à l'autorité policière	9 560 521	9 389 024
Retenues des entrepreneurs	3 072 711	4 182 762
Intérêts sur la dette à long terme	512 412	341 987
Créditeurs, charges à payer et dépôt sur des terrains de DIM	1 474 995	1 575 405
Dépôts au titre d'améliorations locales	35 261	35 261
	<u>30 201 788 \$</u>	<u>35 574 307 \$</u>

Les crédoeurs et charges à payer comprennent un montant de **540 000 \$** pour les sites contaminés (179 646 \$ en 2017). Le montant est une estimation établie par les ingénieurs environnementaux internes.

Ville de Moncton

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2018

9. Prêt non remboursable

Le 12 juillet 2018, la province du Nouveau-Brunswick (Société de développement régional ou « SDR ») a émis un prêt-subvention à la Ville de Moncton au montant de **10 994 646 \$** financer la construction d'un centre de divertissement au centre-ville de Moncton (le « projet »).

Exonération du remboursement du prêt

En vertu de l'accord en place, la SDR exonérera le remboursement du prêt de la façon suivante :

Clause initiale d'exonération de remboursement

Achèvement et livraison du projet	36%
Achèvement et livraison du projet à la date ou avant la date convenue par les parties	7%
Achèvement du projet conformément au budget convenu	<u>7%</u>

Exonération en vertu de la clause au 31 décembre 2018 50%

De 2019 à 2032 inclusivement, la SDR accordera une exonération de remboursement pour le 50 % resetant du principal, en tranches annuelles équivalant au montant des recettes d'impôt sur le revenu généré par le projet.

Le prêt-subvention ne porte pas d'intérêt à moins que la Ville ne respecte pas les modalités de l'accord; le cas échéant, l'exonération de remboursement cessera et un taux d'intérêt de 3 % par année, calculé semestriellement, sera facturé sur le solde restant du prêt à la date de réception de l'avance.

Le 31 janvier 2033 ou avant, le montant du principal restant, s'il y a lieu, devra être remboursé avec intérêts.

	<u>2018</u>
Prêt-subvention, avancé en 2018	10 994 646 \$
Montant de l'exonération - 2018 (tel que décrit ci-dessus)	<u>5 497 323)</u>
Prêt-subvention, solde de clôture au 31 décembre 2018	5 497 323 \$

Ville de Moncton

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2018

10. Dette à long terme		<u>2018</u>	<u>2017</u>
<u>Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick</u>			
Débentures :			
AY5	3,3 % - 4,85 %, exigible en 2018, DC #05-0016, #06-0019, #07-0015, #07-0093	-	1 450 000\$
AY6	3,3 % - 4,85 %, exigible en 2018, DC #05-0016	-	886 000
AZ10	2,1 % - 5,55 %, exigible en 2018, DC #04-0010, #05-0016	-	721 000
BA7	0,95 % - 5 %, exigible en 2019, DC #05-0016, #06-0019, #07-0015, #08-0014	1 540 000	3 058 000
BA8	0,95 % - 5 %, exigible en 2019, DC #06-0019	348 000	691 000
BC5	1,5 % - 4,55 %, exigible en 2020, DC #07-0015, #08-0014, #09-0025	3 538 000	5 216 000
BC6	1,5 % - 4,55 %, exigible en 2020, DC #07-0015	1 084 000	1 598 000
BD11	1,5 % - 3,85 %, exigible en 2020, DC #07-0015, #08-0014	2 137 000	3 152 000
BE21	1,65 % - 4,25 %, exigible en 2021, DC #08-0014, #09-0025, #10-0018	4 657 000	6 102 000
BE22	1,65 % - 4,25 %, exigible en 2021, DC #09-0025, #10-0018	1 789 000	2 344 000
BF9	1,35 % - 3,45 %, exigible en 2021, DC #09-0025, #10-0018	2 072 000	2 723 000
BG10	1,65 % - 3,4 % exigible en 2022, DC#06-19,#08-14, #09-0025, #10-0018, #10-0068, #11-0038, #11-0100	5 807 000	7 159 000
BH12	1,35 % - 3,1 % exigible en 2022, DC#06-19,#08-14, #09-0025, #09-0072, #10-0018, #11-0038, #12-0016	787 000	971 000
BH13	1,35 % - 3,1 % exigible en 2022 DC#06-19, #07-15, #08-14, #09-0025, #10-0018, #11-0038	4 007 000	4 946 000
BI9	1,35 % - 3,25 %, exigible en 2023, DC #09-0025, #10-0018, #11,0038,#12-0016	3 287 000	4 249 000
BI10	1,35 % - 3,25 %, exigible en 2023, DC #09-0025, #12-0016	824 000	977 000
BJ10	1,25 % - 3,70 %, exigible en 2023, DC #09-0025, #10-0018, #10-0068, #11-0038 #12-0016, #13-0010	5 135 000	6 444 000
BJ11	1,25 % - 3,70 %, exigible en 2023, DC #06-0019, #08-0014, #09-0025, #10-0018 #11-0038, #12-0016	1 906 000	2 256 000
BK6	1,15 % - 3,45 %, exigible en 2024, DC #06-0019, # 09-0025, #10-0018, #11-0038, #12-0016, #13-0010, #13-0012	1 926 000	2 494 000
BK7	1,15 % - 3,45 %, exigible en 2024, DC #08-0014, #09-0025, #10-0018, #11-0038, #12-0016, #13-0010	1 845 000	2 136 000
BL8	1,20 % - 3,10 %, exigible en 2024, DC #10-0018, #11-0038, #12-0016, #13-0010 #14-0019	1 964 000	2 470 000
BL9	1,20 % - 3,70 %, exigible en 2034, DC #05-0016, #06-0019, #07-0015, #09-0025, #10-0018, #11-0038, #13-0010, #14-0019	16 961 000	17 838 000
BM8	0,95 % - 2,80 %, exigible en 2025, DC #08-0014, #09-0025, #09-0072, #10-0018, #11-0038, #12-0016, #13-0012, #14-0019	6 345 000	7 481 000
BL9	1,20 % - 3,70 %, exigible en 2035, DC #05-0016, #06-0019, #07-0015, #09-0025, #10-0018, #11-0038, #13-0010, #14-0019	7 196 000	8 166 000
BP8	1,45 % - 2,90 %, exigible en 2026, DC #09-0025, #11-0038, #12-0016, #13-0010, #13-0012, #14-0019, #15-0020, #15-0041	5 289 000	6 132 000
BP8	1,20 % - 2,95 %, exigible en 2026, DC#10-0018,#11-0038,#12-0016,#13-0010, #14-0019, #15-0020, #16-0018	5 767 000	6 505 000
BQ8	1,20 % - 2,70 %, exigible en 2027, DC#12-0016,#13-0010,#14-0019,#15-0020, #15-0041, #16-0018, #16-0027	5 273 000	5 978 000
BR6	1,65 % - 2,90 %, exigible en 2027, DC#12-0016,#13-0010,#14-0019,#15-0020, #16-0018, #17-0008	8 499 000	9 407 000
BT8	2,10 %-3,70 %, exigible en 2038, DC#10-0018,#11-0038,#12-0016,#13-0010, #14-0019,#15-0020,#15-0054,#16-0018,#17-0008	70 484 000	-
BU7	2,55 %-3,40 %, exigible en 2028, DC#14-0019,#15-0020,#15-0041, #16-0018,#17-0008, #18-0041	7 566 000	-
BU8	2,55 %-3,40 %, exigible en 2028, DC#13-0010,#14-0019,#15-0020,#16-0018, #17-0008, #18-0014	9 720 000	-
		<u>187 753 000 \$</u>	<u>123 550 000 \$</u>

Ville de Moncton

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2018

10. Dette à long terme (suite)	<u>2018</u>	<u>2017</u>
<u>Maritime Life Assurance Company</u>		
Hypothèque à payer, 8,186 %, exigible le 1 novembre, 2019 garantis par des baux et une hypothèque subsidiaire sur certain terrains adjacent à l'hôtel de ville de Moncton, Canada		
	147 839\$	308 521 \$
<u>Facilité de crédit de la Banque Scotia – Développement Industriel de Moncton Limité</u>		
Intérêts payables mensuellement au taux préférentiel bancaire, facilité de crédit renouvelable, échéant le 30 avril, 2022, garantis par une hypothèque subsidiaire sur des terrains appartenant à Développement Industrielle de Moncton Limité.		
	<u>8 819 922</u>	<u>2 864 811</u>
	<u>196 720 761 \$</u>	<u>126 723 332 \$</u>

Les paiements de principal requis au cours des cinq prochaines années sont les suivants :

2019	25 980 838\$	2022	17 548 000\$
2020	23 927 000	2023	14 767 000
2021	20 531 000		

L'approbation de la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités a été obtenue pour la dette découlant de débentures déclarée, et la totalité de la dette à long terme a été approuvée par décret de l'Assemblée législative provinciale. Au 31 décembre 2018, la Ville était autorisée à emprunter **77 245 000 \$** de plus.

11. Actif au titre des prestations constituées

Les prestations de retraite sont versées aux employés de la Ville de Moncton en vertu du Régime de retraite des employés de la Ville de Moncton, modifié et adopté le 26 février 1998. Les employés cotisent au Régime, qui prévoit des prestations de retraite fondées sur les états de service et sur le taux de rémunération (il s'agit d'un régime à prestations déterminées). Les plafonds de cotisation de la Ville ont initialement été fixés par la loi à 6,65 % des gains des employés, plus un montant forfaitaire de 25 000 \$ par année. En mars 2014, le plafond de cotisation de la Ville a été porté à 10 % des gains des employés.

Les employés versent des cotisations égales à 10 % des gains, et la Ville verse un montant équivalent. La contribution de la Ville au cours de l'exercice s'est élevée à **4 252 300 \$** (4 267 300 \$ en 2017). Le total des prestations versées aux retraités au cours de l'exercice s'est élevé à **11 122 100 \$** (10 686 700 \$ en 2017). Une caisse de retraite distincte est maintenue. La Ville est en position de capitalisation nette au 31 décembre 2018, comme suit :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Juste valeur marchande des actifs du régime	269 143 000 \$	273 346 800 \$
Obligation au titre des prestations constituées	<u>(229 854 700)</u>	<u>(224 915 800)</u>
Situation de capitalisation	39 288 300	48 431 000
Gain actuariel non amorti	<u>20 275 700</u>	<u>37 011 900</u>
Comptabilisation des actifs de retraite	<u>19 012 600 \$</u>	<u>11 419 100 \$</u>

Les soldes de 2018 sont fondés sur une extrapolation par l'actuaire. Un gain actuariel net non amorti doit être amorti selon la méthode linéaire sur la durée de service moyenne résiduelle prévue du groupe d'employés.

Ville de Moncton

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2018

11. Actif au titre des pensions constituées (suite)

L'évaluation actuarielle reposait sur un certain nombre d'hypothèses au sujet d'événements futurs, comme les taux d'inflation, les taux d'intérêt, les augmentations salariales, le roulement du personnel et la mortalité. Les hypothèses utilisées reflètent les meilleures estimations de la Ville :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
(a) Taux d'actualisation	6,40 %	6,25 %
(b) Taux de croissance de la rémunération	2,50 %	2,50 %
(c) Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %
Mortalité	110 % des taux de la table de mortalité publique CPM-2014 avec échelle de projection MI-2018	
Âge de la retraite	Tableau des âges	
	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Coût des prestations de la période courante	7 162 700 \$	7 524 100 \$
Amortissement des (gains) pertes actuarielles	<u>(3 173 300)</u>	<u>(1 612 100)</u>
	3 989 400	5 912 000
Moins : cotisations des employés	<u>(4 252 300)</u>	<u>(4 267 300)</u>
Charge (recouvrement) au titre de la pension	262 900	1 644 700
Coût d'intérêt sur l'obligation moyenne au titre des prestations constituées	<u>(3 078 300)</u>	<u>(1 453 000)</u>
Total (recouvrement) des charges liées aux pensions	<u>3 341 200 \$</u>	<u>191 700 \$</u>

Les frais de cotisation de l'employeur de **4 252 300 \$** (4 267 300 \$ en 2017) sont inclus dans l'état des résultats comme une composante des charges du service. La variation de l'actif de retraite de **7 593 500 \$** (4 075 600 \$ en 2017) est comptabilisée dans les services gouvernementaux généraux.

	Pourcentage de l'actif du régime	
	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Composantes des actifs du régime d'avantages sociaux :		
Obligations	30,00 %	35,33 %
Actions canadiennes et étrangères	38,50 %	49,73 %
Fonds d'infrastructures	10,50 %	8,09 %
Fonds de couverture	7,00 %	6,60 %
Autres (actions de sociétés fermées, dette privée, revenu fixe opportuniste)	<u>14,00 %</u>	<u>0,25 %</u>
	<u>100 %</u>	<u>100 %</u>

Ville de Moncton

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2018

12. Passif lié aux prestations de maladie et aux autres avantages après-emploi

La Ville de Moncton offre à divers groupes d'employés, conformément aux conventions collectives applicables, la possibilité d'accumuler des prestations de maladie payables à la retraite ou à la démission.

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Obligations au titre des avantages sociaux :		
Prestations acquises	7 346 800 \$	7 604 500 \$
Gains actuariels non amortis	730 900	519 700
Prestations non acquises	4 305 200	4 287 000
Perte actuarielle non acquise non amortie	<u>(1 501 700)</u>	<u>(1 864 200)</u>
Obligation accumulée au titre des avantages sociaux	<u>10 881 200 \$</u>	<u>10 547 000 \$</u>
Obligation accumulée au titre des avantages sociaux	10 881 200 \$	10 547 000 \$
Moins : montant capitalisé	<u>(5 256 637)</u>	<u>(4 553 144)</u>
Obligation non provisionnée au titre des avantages sociaux	5 624 563	5 993 856
Moins : prestations non acquises	<u>(2 803 500)</u>	<u>(2 422 800)</u>
Prestations acquises financées à même les revenus futurs	<u>2 821 063 \$</u>	<u>3 571 056 \$</u>
Charges liées aux prestations au cours de l'exercice	<u>1 367 100 \$</u>	<u>1 300 600 \$</u>

Les prestations acquises correspondent à l'obligation de la Ville à l'égard des avantages sociaux futurs, y compris les banques de congés de maladie et les paiements forfaitaires de retraite au cours de l'année de la retraite ou de la démission qui doivent être versés par contrat à un employé, qu'il ait un nouvel emploi ou non. Les prestations non acquises représentent le passif estimatif, pour la Ville, des coûts futurs liés aux avantages sociaux des employés qui dépendent de leur emploi futur.

La méthode actuarielle utilisée pour calculer l'obligation au titre des prestations constituées est celle de la répartition des prestations au prorata du service. L'évaluation reposait sur un certain nombre d'hypothèses au sujet d'événements futurs, comme les taux d'intérêt, les augmentations salariales, le roulement du personnel et les départs à la retraite. Les hypothèses utilisées reflètent les meilleures estimations de la Ville.

Voici un résumé des principales hypothèses de l'évaluation :

- le taux d'augmentation salariale annuelle est de 2,50 %;
- le taux d'actualisation utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées est de 3,35 %;
- l'âge de la retraite est de 65 ans;
- l'utilisation excédentaire nette estimative du taux de congés de maladie varie selon l'âge.

Le congé de maladie est un avantage non capitalisé. Les prestations sont versées à même les revenus généraux lorsqu'elles deviennent payables.

Ville de Moncton

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2018

13. Immobilisations corporelles consolidées

	Immobilisations générales						Immobilisations - Eau et eaux usées					2018	2017
	Terrains	Immeubles et améliorations locatives	Véhicules et matériel	Matériel et logiciels informatiques	Améliorations foncières	Actifs en construction	Stationnements	Routes, rues, trottoirs, ponceaux	AEU – Immeubles et améliorations locatives	Eau et eaux usées	Actifs en construction		
Coût													
Coût d'ouverture	33 511 581 \$	97 295 598 \$	61 935 527 \$	11 354 126 \$	50 663 995 \$	14 463 721 \$	12 473 708 \$	322 985 916 \$	97 365 886 \$	449 011 172 \$	5 027 189 \$	1 156 088 419 \$	1 099 664 537 \$
Ajouts et transferts	21 121	102 824 973	4 118 395	1 055 731	4 491 660	(3 955 905)	-	14 327 069	526 826	16 328 095	(2 577 694)	137 160 271	59 098 908
Cessions et transferts	-	(9 886)	(433 502)	-	-	-	-	(5 141)	-	(777 761)	-	(1 226 290)	(2 675 026)
Coût de clôture	33 532 702	200 110 685	65 620 420	12 409 857	55 155 655	10 507 816	12 473 708	337 307 844	97 892 712	464 561 506	2 449 495	1 292 022 400	1 156 088 419
Amortissement cumulé													
Amortissement d'ouverture cumulé	-	40 626 092	38 251 773	9 462 494	25 856 224	-	7 531 153	142 129 111	35 893 150	134 009 613	-	433 759 610	(406 527 115)
Amortissement	-	4 192 876	3 964 715	721 339	2 737 207	-	369 115	10 010 572	3 087 748	6 663 126	-	31 746 698	(28 905 508)
Cessions et transferts	-	(9 886)	(433 502)	-	-	-	-	(5 141)	-	(469 751)	-	(918 280)	(1 673 013)
Amortissement de clôture cumulé net	-	44 809 082	41 782 986	10 183 833	28 593 431	-	7 900 268	152 134 542	38 980 898	140 202 988	-	464 588 028	(433 759 610)
Valeur comptable nette	33 532 702 \$	155 301 603 \$	23 837 434 \$	2 226 024 \$	26 562 224 \$	10 507 816 \$	4 573 440 \$	185 173 302 \$	58 911 814 \$	324 358 518 \$	2 449 495 \$	827 434 371 \$	722 328 809 \$

*Au cours de l'exercice, la Ville a reçu des dons d'infrastructures d'une valeur de **5 127 412 \$** (5 322 654 \$ - 2017) de la part de promoteurs de lotissement.

Ville de Moncton

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2017

14. Conformité des emprunts à court terme

Emprunts d'exploitation

Comme le prescrit la *Loi sur la gouvernance locale*, les emprunts destinés à financer les activités du Fonds général sont limités à 4 % du budget d'exploitation de la municipalité. Les emprunts pour financer les activités du Fonds de services publics sont limités à 50 % du budget d'exploitation de l'exercice. En 2018, la Ville s'est conformée à ces restrictions.

Emprunts interfonds

Le *Manuel servant à la présentation des rapports financiers municipaux du Nouveau-Brunswick* exige que les emprunts interfonds à court terme soient remboursés au cours de l'année suivante à moins que l'emprunt ne vise un projet d'immobilisations. Les montants payables entre fonds sont conformes aux exigences.

15. Excédent/déficit du fonds de l'eau potable et des eaux usées

La Ville utilise une approche d'équilibre budgétaire annuel qui respecte la pratique prévue par la *Loi sur la gouvernance locale*.

16. Transfert des coûts liés à l'eau

Le transfert des coûts de la Ville liés à l'eau aux fins de la protection contre les incendies respecte le maximum permis par le *Règlement 81-195* pris en application de la *Loi sur la gouvernance locale* en fonction du pourcentage applicable des dépenses du réseau d'approvisionnement en eau pour la population.

17. Engagements et éventualités

Engagements

- a) En 1996, la Ville a conclu un bail à long terme pour louer le complexe de l'Hôtel de Ville pendant 25 ans, ce qui comprend une option d'achat. Les paiements minimums annuels de loyer sont les suivants :

2018	1 533 876 \$
2019	1 533 876 \$
2020	1 533 876 \$
2021	639 115 \$

De plus, un montant d'environ 82 464 \$ par année est affecté à la réserve générale des immobilisations (anciennement le Fonds de développement de l'Hôtel de Ville) et investi dans le cadre d'une entente aux termes du bail. Ces fonds seraient disponibles en vertu du contrat de location pour que la Ville puisse exercer diverses options à sa discrétion.

- b) En vertu des modalités d'un bail pour la bibliothèque municipale maintenant cédé à SOT NLNB Inc., la Ville est responsable de la part proportionnelle des coûts d'exploitation des aires communes. En 2018, ce montant s'élevait à environ **577 220 \$** dont environ **52,9 %** ont été recouverts auprès de la province en vertu d'un sous-bail pour sa part proportionnelle des coûts. Le bail vient à échéance en 2053.

Ville de Moncton

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2018

17. Engagements et éventualités (suite)

- c) En vertu d'une entente avec Moncton 4Ice Sports Inc. (le fournisseur de services), la Ville s'engage à payer des frais de service de **119 430 \$** par mois pour un total de **1,433 M\$** par année pour fournir et exploiter l'installation 4Plex au profit des citoyens de Moncton. La durée initiale de l'entente est de 20 ans et comporte une option de renouvellement de dix ans. La Ville peut également exercer des options d'achat après 20 ans et 30 ans.
- (d) Le Conseil municipal a approuvé des engagements de financement totalisant **3 702 000 \$** envers des organismes communautaires.
- (e) En 2017, la Ville a conclu une nouvelle entente de 10 ans pour de l'équipement radio en lien avec le système de radiocommunications mobiles à ressources partagées du Nouveau-Brunswick en contrepartie d'une redevance d'abonnement à l'accès au système au coût mensuel récurrent de **5 290 \$**, pour un coût d'exploitation total projeté de **634 897 \$**, plus la TVH à 15 %.
- (f) En 2018, la Ville a conclu avec SMG Canada ULC un contrat d'exploitation et d'entretien du Centre Avenir sur 20 ans. Selon les termes du contrat, SMG Canada ULC devra assurer l'exploitation complète et l'entretien adéquat du Centre pendant cette période. Cet engagement comprend un paiement annuel minimal garanti de SMG Canada ULC à la Ville de Moncton pendant la durée du contrat. Le contrat prévoit également un important programme d'entretien et de rénovation afin de répondre aux exigences cycliques d'entretien sur la durée du terme, et les paiements périodiques de la Ville sur la durée du terme pour le financement du programme.
- (g) La Ville a conclu un certain nombre de contrats pluriannuels pour la prestation de services, la construction d'actifs, des subventions d'amélioration commerciale, et des contrats de location-exploitation. Ces obligations contractuelles deviendront des passifs lorsque les modalités du contrat auront été respectées.

Éventualités

- a) Le Conseil municipal a approuvé la prolongation d'une garantie de prêt de 150 000 \$ pour le Ballet Atlantique du Canada. Cette garantie a pris effet le 1er janvier 2010 et est venue à échéance le 31 décembre 2015. Le Conseil municipal a rétabli la garantie de prêt fixe qui doit être examinée chaque année. Au 31 décembre 2018, le montant de la garantie s'élevait à **150 000 \$**.
 - b) La Ville fait l'objet d'une réclamation d'environ **3 M\$** à titre de compensation additionnelle en raison de l'expropriation d'environ 600 acres de terrain boisé sur la route Berry Mills. L'issue de cette réclamation ne peut être déterminée à la fin de l'exercice.
 - c) Dans le cours normal des activités de la Ville, celle-ci fait l'objet d'un certain nombre de réclamations et de poursuites. La Ville entend défendre et négocier ces réclamations et litiges. L'issue éventuelle de ces réclamations et de ces litiges ne peut être déterminée à la fin de l'exercice.
-

Ville de Moncton

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2018

18. Reclassement

Certains montants de l'exercice précédent ont été reclassés pour se conformer à la présentation des états financiers de l'exercice en cours. Ces reclassements n'ont aucune incidence sur l'excédent déclaré antérieurement.

19. Évènements postérieurs

Le 6 février 2019, la Ville a acheté le lot n° 70439849 sur la rue Albert, Moncton, Canada pour la somme de 2 450 000 \$.

Ville de Moncton

Annexe 1 : Tableau consolidé des produits

Exercice clos le 31 décembre	2018	2018	2017
	<u>Budget</u>	<u>Réel</u>	<u>Réel</u>
Transferts gouvernementaux pour le fonctionnement			
Agence de promotion économique du Canada atlantique	- \$	- \$	9 108 \$
Patrimoine canadien	-	-	402 500
Association des musées canadiens – provincial	60 000	60 000	60 000
Affaires mondiales Canada	-	-	22 314
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada	-	102 434	-
Société de développement régional	-	80 064	9 108
Protection - Autres administrations locales	767 175	847 664	679 891
Contributions provinciales			
- Transport - réfection de routes désignées	679 534	680 034	813 244
	<u>1 506 709 \$</u>	<u>1 770 196 \$</u>	<u>1 996 165 \$</u>
Autres revenus de source interne			
Licences et permis			
- permis de construction	1 161 740	1 676 028	1 773 488
- autres	819 767	836 912	863 558
Amendes et frais	339 000	234 284	289 234
Stationnement	2 216 023	2 096 175	2 211 890
Loyer	16 201	14 694	14 679
Divers	292 793	418 564	395 968
Protection	3 500	87	1 976
Transports - autres	107 250	99 608	106 270
Transport en commun	4 063 082	4 227 036	4 111 827
Zoo de la Côte magnétique	1 891 209	1 888 592	1 925 731
Parc de la Côte magnétique	163 032	207 179	192 349
Autres activités récréatives	704 003	605 270	503 472
Colisée - Agrena	777 043	333 536	376 210
Gain (perte) sur la vente et la radiation d'actifs corporels	-	(308 010)	(913 909)
Encaisse reçue tenant lieu	-	412 613	14 477
Autres / Divers revenus	-	143 868	2 259
Autres revenus – eau et eaux usées	40 517	35 932	23 773
DIM – Terrains et autres	-	596 084	834 686
	<u>12 595 160 \$</u>	<u>13 518 452 \$</u>	<u>12 727 938 \$</u>
Revenus – eau et eaux usées			
Frais d'utilisation de l'eau	19 105 730 \$	19 285 488 \$	18 314 382 \$
Frais d'utilisation des eaux usées	6 494 041	6 700 911	6 127 370
Frais de traitement des eaux usées	8 278 410	8 495 531	8 518 611
	<u>33 878 181 \$</u>	<u>34 481 930 \$</u>	<u>32 960 363 \$</u>
Autres contributions aux immobilisations			
Dons d'actifs – promoteurs	- \$	5 127 412 \$	5 322 654 \$
Organisations et particuliers	-	6 378 430	742 639
Amélioration locale et récupération du réseau d'égouts	-	108 113	83 020
	<u>- \$</u>	<u>11 613 955 \$</u>	<u>6 148 313 \$</u>
Transferts gouvernementaux au titre des immobilisations			
Ministère des Transports et de l'Infrastructure	800 000 \$	- \$	3 221 307 \$
Infrastructure Canada – Financement de la taxe sur l'essence	4 983 000	5 131 793	4 924 705
APECA – Programme d'infrastructure	-	163 562	148 092
Chantiers Canada Financement du Programme d'infrastructure			
Provincial et Fédéral	12 291 654	4 314 567	9 516 771
Province du Nouveau-Brunswick – prêt-subvention	10 944 646	5 497 323	-
Contributions provinciales - DIM	472 604	219 788	232 477
Contributions fédérales-provinciales – eau et eaux usées	-	337 615	1 020 420
	<u>29 491 904 \$</u>	<u>15 664 648 \$</u>	<u>19 063 772 \$</u>

Ville de Moncton

Annexe 2 : Tableau consolidé des charges

Exercice terminé le 31 décembre

	2018	2018	2017
	<u>Budget</u>	<u>Réel</u>	<u>Réel</u>
Services gouvernementaux généraux			
Maire et conseillers	663 198 \$	637 816 \$	630 955 \$
Directeur municipal et Audit interne	300 371	201 120	400 136
Services généraux	252 223	263 904	283 552
Finances et administration	1 818 772	1 477 685	1 928 240
Systèmes d'information	2 056 957	2 033 319	1 920 625
Ressources humaines	1 257 907	1 272 552	1 246 216
Services juridiques	903 064	886 614	894 125
Édifice de l'hôtel de ville	1 901 462	1 872 427	1 912 570
Communications intégrées	911 959	921 543	857 022
Autre activités d'administration générale	3 770 093	3 617 751	3 497 240
Subventions	1 590 760	1 614 931	1 386 473
Planification organisationnelle et élaboration de politiques	334 385	332 285	313 811
Développement industriel de Moncton Limitée	792 601	730 274	787 282
Amortissement des actifs corporels	31 746 698	31 746 698	28 905 508
Amortissement des coûts de développement - DIM	-	859 183	1 410 106
Intérêts	4 491 543	2 567 319	2 323 876
Fonds de pension	(7 593 500)	(7 593 500)	(4 075 600)
Passif après-retraite	1 481 573	1 112 279	1 038 284
Charges liées aux sites contaminés	-	(360 354)	(395 960)
Frais reportés d'entretien des installations et de l'énergie	465 000	223 000	247 182
	<u>47 145 066 \$</u>	<u>44 416 846 \$</u>	<u>45 511 643 \$</u>
Services de protection			
Police	20 941 875 \$	20 955 058 \$	20 824 350 \$
Incendies	15 274 888	15 542 007	14 643 919
Inspection des immeubles	1 735 947	1 691 373	1 659 918
Autres services de protection	1 622 771	1 463 027	1 343 160
	<u>39 575 481 \$</u>	<u>39 651 465 \$</u>	<u>38 471 347 \$</u>
Services de transport			
Administration technique	1 786 023 \$	1 845 809 \$	1 626 745
Installations	1 267 522	1 225 754	1 247 751
Routes, rues et équipement	9 552 092	10 601 861	9 873 543
Éclairage des rues	2 524 753	2 466 599	2 474 404
Circulation et stationnement	1 833 583	1 861 716	1 869 594
Transport en commun	10 472 925	10 736 480	10 282 546
Transport - autre	961 136	485 803	619 958
	<u>28 398 034 \$</u>	<u>29 224 022 \$</u>	<u>27 994 541 \$</u>
Services de santé environnementale et de développement			
Collecte des ordures et des déchets	3 191 235 \$	3 194 158 \$	3 079 072 \$
Commission d'urbanisme	103 497	103 497	45 145
Aménagement	3 144 898	2 953 727	3 094 177
Zoo de la Côte magnétique	2 787 513	3 030 788	2 794 732
Parc de la Côte magnétique et site de concert de la Côte magnétique	370 800	399 180	331 786
Tourisme	520 834	438 809	558 633
	<u>10 118 777 \$</u>	<u>10 120 159 \$</u>	<u>9 903 545 \$</u>

Ville de Moncton

Annexe 2 : Tableau consolidé des charges

Exercice terminé le 31 décembre

	2018	2018	2017
	<u>Budget</u>	<u>Réel</u>	<u>Réel</u>
Services récréatifs et culturels			
Parcs et services de loisirs	6 725 393 \$	7 011 096 \$	6 658 383 \$
Bibliothèque	423 197	409 226	395 981
Subvention au théâtre Capitol	499 335	501 368	425 204
Aînés	93 964	96 168	85 856
Événements et sites	1 495 244	1 623 320	1 794 363
Musée	1 190 976	1 151 429	1 092 506
Centre Avenir	1 322 509	555 623	-
Arénas	2 295 768	2 257 452	2 218 850
Stade de Moncton	57 334	124 204	114 469
William House / Treitz Haus	124 419	101 751	112 507
Colisée - Agrena	2 249 219	1 964 571	2 162 332
Immigration	119 729	276 085	120 507
Autres programmes et services culturels	<u>198 698</u>	<u>165 532</u>	<u>175 347</u>
	<u>16 795 785 \$</u>	<u>16 237 825 \$</u>	<u>15 356 305 \$</u>
Charges liées à l'eau et aux eaux usées			
Approvisionnement en eau			
Services administratifs	3 736 717 \$	4 283 310 \$	4 161 050 \$
Frais de mauvaises créances	-	-	134 110
Intérêts	1 565 858	1 583 603	1 627 423
Transmission and distribution	3 877 187	3 394 427	3 452 305
Purification et source d'approvisionnement	718 932	785 430	1 533 105
Alimentation électrique et pompage	615 667	646 491	593 764
Frais de traitement de l'eau	<u>4 559 827</u>	<u>4 653 558</u>	<u>4 524 757</u>
	<u>15 074 188 \$</u>	<u>15 346 819 \$</u>	<u>16 026 514 \$</u>
Collecte et élimination des eaux usées			
Services administratifs	1 436 125 \$	1 548 625 \$	1 577 510 \$
Intérêts	695 374	765 897	691 441
Entretien	1 168 401	984 341	949 473
Frais de traitement des eaux usées	<u>8 278 410</u>	<u>8 278 410</u>	<u>8 462 790</u>
	<u>11 690 810</u>	<u>11 577 273</u>	<u>11 681 214</u>
Total – Eau et eaux usées	<u>26 994 498 \$</u>	<u>26 924 092 \$</u>	<u>27 707 728 \$</u>

Ville de Moncton

Annexe 3 : Tableau de divulgation de l'information sectorielle

31 décembre 2018

	Généralités Gouvernement	Protection	Transports	Environnement, santé et développement	Loisirs et culture	Eau et eaux usées	DIM	2018 Consolidé	2017 Consolidé
Produits									
Mandat d'évaluation *	132 990 661 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	132 990 661 \$	133 327 510 \$
Financement communautaire et péréquation									
Subvention du gouvernement provincial *	7 006 108	-	-	-	-	-	-	7 006 108	3 227 655
Subvention fédérale tenant lieu	1 941	-	-	-	-	-	-	1 941	(33 179)
Transferts gouvernementaux pour le fonctionnement	-	847 664	680 034	-	242 498	-	-	1 770 196	1 996 165
Autres revenus de source interne	3 409 175	87	6 442 597	2 095 771	938 806	35 932	596 084	13 518 452	12 727 938
Frais d'utilisation de l'eau et des eaux usées	-	-	-	-	-	34 481 930	-	34 481 930	32 960 263
Intérêts	1 709 072	-	-	-	-	445 470	-	2 154 542	1 689 217
	145 116 957	847 751	7 122 631	2 095 771	1 181 304	34 963 332	596 084	191 923 830	185 896 569
Charges									
Salaires et charges sociales	10 951 093	15 965 133	16 551 961	3 684 271	6 450 413	3 376 644	220 262	57 199 777	55 316 623
Biens et services	3 460 147	23 686 332	12 672 061	6 435 888	9 787 412	21 197 948	1 369 195	78 608 983	79 266 331
Amortissement*	31 746 179	-	-	-	-	-	519	31 746 698	28 905 508
Intérêts	2 386 274	-	-	-	-	2 349 500	181 044	4 916 818	4 642 741
Pension**	(7 593 500)	-	-	-	-	-	-	(7 593 500)	(4 075 600)
Frais d'installations et coût d'entretien d'énergie reportés	223 000	-	-	-	-	-	-	223 000	247 182
Charges liées aux sites contaminés	360 354	-	-	-	-	-	-	360 354	(395 960)
Passif après-retraite**	1 112 279	-	-	-	-	-	-	1 112 279	1 038 284
	42 645 826	39 651 465	29 224 022	10 120 159	16 237 825	26 924 092	1 771 020	166 574 409	164 945 109
Excédent (déficit) annuel avant apport pour immobilisations	102 471 131	(38 803 714)	(22 101 391)	(8 024 388)	(15 056 521)	8 039 240	(1 174 936)	25 349 421	20 950 460
Autres contributions aux immobilisations*	11 613 955	-	-	-	-	-	-	11 613 955	6 148 313
Transferts gouvernementaux pour immobilisations*	15 664 648	-	-	-	-	-	-	15 664 648	19 063 772
Excédent (déficit) annuel pour l'exercice	129 749 734 \$	(38 803 714) \$	(22 101 391) \$	(8 024 388) \$	(15 056 521) \$	8 039 240 \$	(1 174 936) \$	52 628 024 \$	46 162 545 \$

*Le mandat d'évaluation, les transferts inconditionnels du gouvernement provincial, l'amortissement, les cessions et transferts, les autres contributions aux immobilisations et les transferts gouvernementaux ont été déclarés sous Généralités - Gouvernement aux fins de divulgation de l'information sectorielle.

**Les paiements annuels en espèces versées par la Ville au titre des cotisations au régime de retraite et des avantages postérieurs au départ à la retraite sont comptabilisés dans les coûts des salaires et des avantages sociaux de chacun des services. La modification de l'obligation est consignée sous Généralités - Gouvernement.

Ville de Moncton

Annexe 4 : Tableau des fonds de réserve

31 décembre 2018

	Réserve générale d'exploitation	Réserve générale- Immob.	Réserve d'exploitation Eau et égouts	Réserve immob. – Eau et égouts	Réserve d'éveloppement foncier	Fonds	2018 Total	2017 Total
Excédent accumulé, au début de l'exercice	8 722 557 \$	25 112 177 \$	1 142 443 \$	8 455 494 \$	4 720 \$		43 437 391 \$	32 491 915 \$
Affectation du fonds de revenu de la Ville de Moncton	-	82 464	-	-	-		82 464	82 464
Crédits du fonds d'exploitation des services publics	-	-	-	485 000	-		485 000	385 000
Crédits du fonds général d'exploitation	3 555 920	701 857	-	-	-		4 257 777	4 228 844
Crédits du fonds général d'exploitation pour les achats d'équipement	-	1 816 575	-	-	-		1 816 575	1 851 575
Crédits du fonds général d'exploitation pour l'achat d'immobilisations	-	7 666 990	-	-	-		7 666 990	2 720 659
Transfert au fonds général d'immobilisations pour :								
les améliorations d'entretien pendant le cycle de vie	-	(56 414)	-	-	-		(56 414)	(367 316)
l'achat d'immobilisations	(1 081 896)	(1 736 219)	-	-	-		(1 736 219)	(1 524 074)
L'esplanade du complexe au centre-ville	-	(5 575 000)	-	-	-		(5 575 000)	-
L'entretien différé	-	(223 000)	-	-	-		(223 000)	(247 182)
Gestion de l'énergie	19 778	-	-	-	-		19 778	-
Transfert du fonds général d'exploitation pour le Plan directeur du tourisme et événements majeurs	-	-	-	-	-		(1 081 896)	200 000
Transfert du fonds de la réserve générale d'exploitation	(5 142 926)	5 142 926	-	-	-		-	-
Transfert du fonds général d'exploitation pour frais d'utilisation	-	-	-	-	-		-	(25 000)
Transfert au fonds général des immobilisations pour le parc de véhicules inutilisés	-	-	-	-	-		-	2 643
Transfert au fonds général des immobilisations pour l'équipement	-	-	-	-	-		-	40 000
Transfert au fonds général des services publics pour l'entretien des compteurs	-	-	-	(473 000)	-		(473 000)	(510 000)
Transfert à Superior Propane pour rénovations d'immobilisations	-	(300 000)	-	-	-		(300 000)	-
Transfert au fonds de la réserve d'exploitation des services pour stabilisation des taux	-	-	10 000	-	-		10 000	150 000
Transfert de l'excédent du fonds d'exploitation	-	850 000	-	250 000	-		1 100 000	3 160 000
	(2 649 124)	8 370 179	10 000	262 000	-		5 993 055	10 147 613
Intérêts	190 801	1 226 910	30 573	232 456	2 957		1 683 697	1 112 196
Produits de la vente d'actifs	-	124 090	-	-	-		124 090	88 104
Produit de la vente de terrains	-	259 799	-	-	-		259 799	10 000
Encaisse reçue tenant lieu de terrains	-	-	-	-	(152 814)		152 814	(416 914)
Excédent (déficit) annuel	2 458 323	9 980 978	40 573	494 456	(155 771)		8 213 455	10 945 476
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	6 264 234 \$	35 093 155 \$	1 183 016 \$	8 949 950 \$	160 491 \$		51 650 846 \$	51 650 846 \$

Ville de Moncton

Annexe 5 : Tableau de concordance entre le budget d'exploitation et le budget (CCSP)

31 décembre 2018

	Budget de fonctionnement Général	Budget de fonctionnement Eau et eaux usées	Budget du fonds d'immob.	DIM	Amortissement et ajustement – pension et après-emploi	Transferts	Total
Subvention de la Ville de Moncton	- \$	- \$	- \$	320 000 \$	- \$	(320 000) \$	- \$
Province du Nouveau-Brunswick							
Mandat pour impôts fonciers	132 990 664	-	-	-	-	-	132 990 664
Financement communautaire et subvention de péréquation	6 909 841	-	-	-	-	-	6 909 841
Subvention fédérale tenant lieu	1 941	-	-	-	-	-	1 941
Transferts gouvernementaux pour le fonctionnement	1 506 709	-	-	-	-	-	1 506 709
Transferts gouvernementaux pour immobilisations	-	-	29 019 300	472 604	-	-	29 491 904
Autres apports et transferts pour immobilisations	-	-	38 097 380	-	-	(38 097 380)	-
Autres revenus de source interne	12 554 643	40 517	-	-	-	-	12 595 160
Taux - eau et eaux usées	-	33 878 181	-	-	-	-	33 878 181
Alimentation en eau pour la protection incendie	-	3 666 629	-	-	-	(3 666 629)	-
Intérêts	7 500	490 000	-	-	-	-	497 500
Déficit – Déficit de l'exercice précédent	(87 437)	(387 251)	-	-	-	474 688	-
	153 883 861	37 688 076	67 116 680	792 604	-	(41 609 321)	217 871 900
Charges							
Services gouvernementaux généraux	17 942 721	-	-	792 604	24 153 198	4 256 543	47 145 066
Services de protection	43 242 110	-	-	-	-	(3 666 629)	39 575 481
Services de transport	34 920 034	-	-	-	-	(6 522 000)	28 398 034
Services de santé environnementale et de développement	11 640 333	-	-	-	-	(1 521 556)	10 118 777
Services récréatifs et culturels	16 839 977	-	-	-	-	(44 192)	16 795 785
Services d'eau et d'égouts	-	25 108 266	-	-	-	1 886 232	26 994 498
Services financiers							
Remboursement de la dette à long terme	12 749 554	9 823 578	-	-	-	(22 573 132)	-
Intérêts	4 491 543	2 261 232	-	-	-	(6 752 775)	-
Transfert du fonds d'exploitation général à la réserve générale d'exploitation	2 574 024	-	-	-	-	(2 574 024)	-
Transfert du fonds d'exploitation général à la réserve générale d'immobilisations	7 666 990	-	-	-	-	(7 666 990)	-
Financement des projets d'immobilisations de l'exercice en cours – général	1 816 575	-	-	-	-	(1 816 575)	-
Transfert du fonds d'exploitation pour l'eau et les eaux usées au fonds d'immobilisations pour l'eau et les eaux usées	-	495 000	-	-	-	(495 000)	-
	153 883 861	37 688 076	-	792 604	24 153 198	(47 490 098)	169 027 641
Excédent (déficit) de l'exercice	- \$	- \$	67 116 680	\$ -	\$ (24 153 198)	\$ 5 880 777	\$ 48 844 259

Ville de Moncton

Annexe 6 : Tableau de rapprochement de l'excédent annuel

31 décembre 2018

	Fonds général	Fonds général des immobilisations	Réserve générale	Fonds courant – Eau et égouts	Fonds des immob. – Eau et égouts	Réserve pour immob.	Réserve pour immob. – Eau et égouts	Fonds généraux d'exploitation – Eau et égouts	Réserve pour aménagement foncier	DIM	Total – tous les fonds
Excédent (déficit) annuel de 2018 selon la Loi sur la gouvernance locale	171 570 \$	52 886 659 \$	(2,458,323)\$	239 586 \$	13 381 363 \$	9 980 978 \$	494 457 \$	40 573 \$	155 771 \$	613 541 \$	75 506 475 \$
Ajustement de l'excédent (du déficit) annuel pour les besoins de financement											
Déficit du deuxième exercice précédent	87 437	-	-	387,251	-	-	-	-	-	-	474 688
DIM – Subvention	1 568 171	-	-	-	-	-	-	-	-	(1 568 171)	-
Transfert des coûts de l'eau pour la prévention des incendies	3 618 596	-	-	(3,618,596)	-	-	-	-	-	-	-
Transfert de l'intérêt de l'Hôtel de Ville sur placement	82 464	-	-	-	-	(82 464)	-	-	-	-	-
Transfert au fonds de capital général du fonds d'exploitation	7 222 000	(7 222 000)	-	375,000	(375 000)	-	-	-	-	-	-
Transfert au fonds de capital général du fonds d'exploitation de la bibliothèque	44 192	(44 192)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Théâtre Capital	(2 032)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(2 032)
Remboursement de principal sur la dette à long terme	13 816 683	(13 816 683)	-	9 910 999	(9 910 999)	-	-	-	-	-	-
Ajustement du passif au titre des sites contaminés	360 354	-	-	-	-	-	-	-	-	-	360 354
Réaffectation des actifs fixes n'ayant pas été reçus à la fin de l'exercice	(20 119)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(20 119)
Réaffectation des actifs fixes achetés par le biais du fonds d'exploitation	400 573	-	-	-	-	-	-	-	-	-	400 573
Perte sur aliénation d'immobilisations corporelles	-	(308 010)	-	-	-	-	-	-	-	-	(308 010)
Provision pour passif au titre des pensions	369 294	-	-	-	-	-	-	-	-	-	369 294
Charge d'amortissement	-	(22 315 222)	-	-	(9 430 957)	-	-	-	-	(519)	(31 746 698)
Charge au titre des pensions	7 593 500	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7,593 500
Total des ajustements de l'excédent (du déficit) annuel de 2018	35 141 113	(43 706 107)	-	7 054 654	(19 716 956)	(82 464)	-	-	-	(1 568 690)	(22 878 450)
Excédent (déficit) annuel de 2018 selon le CCSP	35 312 683	9 180 852	(2 458 323)	7,294,240	(6 335 593)	9 898 514	494 457	40 573	155 771	(955 149)	52 628,025

Ville de Moncton

Annexe 7 : Tableau des transferts gouvernementaux

31 décembre 2018

	Budget	2018	2017
TRANSFERTS POUR LE FONCTIONNEMENT :			
Agence de promotion économique du Canada atlantique	- \$	80 064 \$	9 108 \$
Patrimoine canadien	-	-	402 500
Association des musées canadiens – Provincial	60 000	60 000	60 000
Affaires mondiales Canada	-	-	22 314
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada	-	102 434	-
Contributions provinciales – autoroutes désignées	767 175	847 664	679 891
Autres administrations locales – Contrat pour la protection contre les incendies - DSL	679 534	680 034	813 244
	<u>1 506 709 \$</u>	<u>1 770 196 \$</u>	<u>1 996 165 \$</u>
TRANSFERTS POUR LES IMMOBILISATIONS :			
Transferts gouvernementaux au titre des immobilisations			
Ministère des Transports et de l'Infrastructure	800 000	-	3 221 307
Infrastructure Canada – Financement de la taxe sur l'essence	4 983 000	5 131 793	4 924 705
APECA – Programme d'infrastructure	-	163 562	148 092
Chantiers Canada – Financement du Programme d'infrastructure - (provincial et fédéral)	12 291 654	4 314 567	9 516 771
Province du Nouveau-Brunswick – Prêt-subvention	10 944 646	5 497 323	-
Contributions provinciales - DIM	472 604	219 788	232 477
Contributions fédérales-provinciales – eau et eaux usées	-	337 615	1 020 420
	<u>29 491 904</u>	<u>15 664 648</u>	<u>19 063 772</u>
TOTAL DES TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX	<u>30 998 613 \$</u>	<u>17 434 844 \$</u>	<u>21 059 937 \$</u>

Les transferts gouvernementaux ne comprennent pas les subventions tenant lieu d'impôts reçues des gouvernements fédéral et provinciaux.

Ville de Moncton

Annexe 8 : Tableau de l'état de l'entité contrôlée

31 décembre 2018

Déclaration de l'entité contrôlée, Développement industriel de Moncton Limitée

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Actif financier	26 349 006 \$	20 627 857 \$
Passif	<u>(10 816 917)</u>	<u>(5 704 216)</u>
Dette nette	15 532 089	14 923 641
Actif non financier	<u>29 494</u>	<u>24 920</u>
Excédent accumulé	<u>15 561 583 \$</u>	<u>14 948 561 \$</u>
Produits	2 384 043	2 566 163
Charges	<u>(1 771 021)</u>	<u>(2 305 324)</u>
Excédent annuel	<u>613 022 \$</u>	<u>260 839 \$</u>

Ville de Moncton

Annexe 9 : Rapprochement du déficit de capitalisation

31 décembre 2018

Rapprochement du déficit de capitalisation – Prestations après-emploi acquises

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Passif au 31 décembre 2018	8 077 700 \$	8 124 200\$
Montant du passif au 31 décembre 2018 capitalisé au cours de l'exercice courant	(703 493)	(663 588)
Montants capitalisés au cours des exercices précédents	<u>(4 553 144)</u>	<u>(3 889 556)</u>
Solde à capitaliser au cours des prochaines années	<u>2 821 063 \$</u>	<u>3 571 056 \$</u>

Selon la dernière évaluation actuarielle du régime de retraite à prestations déterminées effectuée au 31 décembre 2016, la Ville n'est pas tenue, en vertu de la *Loi sur les prestations de pension* du Nouveau-Brunswick et de son règlement d'application, de capitaliser le déficit de solvabilité, dont le ratio de solvabilité est de 78,1 %. L'évaluation de continuité fait état d'un excédent de capitalisation.

La Ville a un passif non capitalisé de **2 821 063 \$** (3 571 056 \$ - 2017) au titre des prestations après-emploi constituées. À l'heure actuelle, la Ville et la province ne s'entendent pas sur la capitalisation de cette obligation.